C/2024/2872

22.4.2024

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.11498 – BRITANNIC STRATEGIES / GETEC ENERGIE)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2024/2872)

1. Le 15 avril 2024, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil, d'un projet de concentration ([1]).

 Cette notification concerne les entreprises suivantes:

 — Britannic Strategies Limited («BSL», Royaume-Uni), filiale indirecte à 100 % de BP p.l.c. (Royaume-Uni),

 — GETEC Energie GmbH («GETEC», Allemagne).

 BSL acquerra, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de l'ensemble de GETEC.

 La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

 — BSL: entreprise active dans le commerce de métaux précieux. BP p.l.c., sa société faîtière, est un groupe énergétique intégré de portée mondiale;

 — GETEC: société commerciale active dans la prestation de services de conseil et dans la fourniture d'électricité et de gaz en Europe.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

 Conformément à la communication de la Commission relative à un traitement simplifié de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil relatif au contrôle des concentrations entre entreprises ([2]), il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

 Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

 M.11498 – BRITANNIC STRATEGIES / GETEC ENERGIE

 Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

 Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

 Adresse postale:

 Commission européenne
 Direction générale de la concurrence
 Greffe des concentrations
 1049 Bruxelles
 BELGIQUE

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
([2]) JO C 160 du 5.5.2023, p. 1.